

## **DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ**

*Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente*

Je soussigné-e, GESSON THierry

Président de la Fédération des Greffés Cœur et/ou Poumons

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

### **1. Sur l'association**

Objet social : La Fédération a pour objet :

De réunir des associations françaises membres de la F.G.C.P. en vue :

- d'organiser et de coordonner leurs actions.
- de mettre en oeuvre et de renforcer leur solidarité, leurs informations, leur soutien et leur défense.
- de représenter les membres auprès des pouvoirs publics, les instances médicales, sociales et associatives, au niveau national ou international, existantes ou à venir.
- d'aider à la création de nouvelles associations
- de promouvoir et valoriser les dons d'organes et de tissus humains.
- de participer à l'information sur les pathologies cardiaques et pulmonaires
- d'apporter son soutien à la recherche médicale et au développement des greffes.
- de mener des actions de prévention des risques d'atteinte à la santé individuelle ou collective ou d'y participer.
- de collaborer avec toute autre association ou Fédération ayant les mêmes objectifs de santé.
- de disposer des structures et des moyens permettant la mise en oeuvre des objectifs



Membres du bureau (et leur situation sociale<sup>1</sup>) :

- GESSON Thierry, président, retraité
- DESLANDES Jacques, Trésorier, retraité
- JOUEN Daniel, secrétaire, retraité

## **2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)**

<b>Ressources pour l'année 2021</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	Adhérents régionaux	4023€	7,5%
Subventions publiques	FNDS	47200€	87.6%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	2544€	4,7%
Financements privés			
Activités économiques de l'association			

<sup>1</sup> Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Autres sources de financements	Intérêts livret A	138	0,2%
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2021 : 53905€</b>			

<b>Ressources pour l'année 202</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	Adhérents régionaux	3681€	11.7%
Subventions publiques		0	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		9812€	31,1%
Financements privés	AstraZeneca	10000€	31.7%
	Renaloo	7108	22.6%
Activités économiques de l'association			



Autres sources de financements	Intérêts Livret A	220€	0,4%
--------------------------------	-------------------	------	------

**TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2022 : 53905€**

**Ressources pour l'année 2023**

<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	Adhérents régionaux	3933€	35,6%
Subventions publiques	FNDS	5000€	45,3%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	248€	
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Teneca	750€	6,8%



Autres sources de financements	Intérêts Livret A	1044€	9,5%
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2023 : 11045€</b>			

**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

### **3. Sur les liens d'intérêts non-financiers**

#### **3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.**

<b>Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)</b>	<b>Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)</b>	<b>Période</b>




**3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association**



Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :



#### 4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

#### 5. Mentions légales

- 5.1. Les données à caractère personnel (DCP) collectées à travers la présente déclaration d'intérêt sont traitées par l'UNAASS à des fins de vérification par le Comité de déontologie de l'indépendance de l'association et de l'absence de conflit d'intérêt, en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association), aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union.
- 5.2. Les DCP sont conservées pendant la durée de l'adhésion de l'association à l'UNAASS.
- 5.3. Les informations collectées seront publiées par le Comité de déontologie sur le site internet de l'UNAASS [www.france-assos-sante.org](http://www.france-assos-sante.org).
- 5.4. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'opposition à ce traitement de vos données, ainsi que des droits d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'UNAASS : [dpo@france-assos-sante.org](mailto:dpo@france-assos-sante.org).
- 5.5. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 5.6. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 5.7. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »**



Fait à PARIS.....

Le 15 Octobre 2024.....

*Signature obligatoire*

(mention non rendue publique)